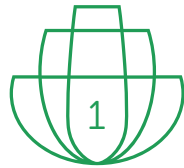


LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DU GROUPE ARC

DOSSIER DE PRESSE



Innovative glass for a better world



Une transformation qui s'accélère

Depuis de nombreuses années, le groupe Arc, leader mondial des arts de la table, est engagé dans une démarche destinée à réduire son impact environnemental. La mise au point de nouveaux matériaux plus durables, la création de gammes de produits adaptés aux nouveaux modes de consommation ou encore le recyclage des rebuts lors de la production, en sont les exemples les plus emblématiques.

En 2020, le groupe Arc a franchi un cap important dans cette démarche en lançant le programme Arc Responsable. Il s'agit d'un véritable laboratoire d'essais *in vivo* à l'échelle de la France, destiné à tester en conditions réelles des évolutions majeures en termes de conception de produits, de production, de chaîne d'approvisionnement, d'énergie et de recyclage. Une fois éprouvées, ces évolutions ont vocation à être déployées ou adaptées sur les autres sites du Groupe, selon leurs spécificités.

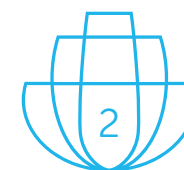
2020

lancement du programme
Arc Responsable
à l'échelle européenne

2021

Arc devient membre de la fondation
Ellen Mac Arthur, dont la mission est d'accélérer
la transition vers l'économie circulaire





La mise au point de nouveaux matériaux plus durables

Grâce à l'innovation, Arc conçoit de nouveaux matériaux toujours plus résistants, permettant d'augmenter la durabilité des produits.

Créé en 2018 par les chercheurs d'Arc, l'opale culinaire est ainsi 3 fois plus résistant aux chocs que les matériaux classiques conçus pour le four. Cette innovation a donné naissance à la collection d'articles culinaires Smart Cuisine (élue «Produit de l'année» en France en 2019), qui offre une grande durabilité.

Les laboratoires du Groupe ont également mis au point une vaisselle en verre opale teinté dans la masse. Elle est dotée de propriétés remarquables, notamment une excellente résistance aux chocs mécaniques, à l'ébréchure et au lave-vaisselle, ce qui améliore considérablement sa durabilité.

Autre exemple, le Krysta, un matériau aux propriétés uniques, spécialement conçu pour les besoins des professionnels de la restauration, du vin et de l'hôtellerie. 30 % plus résistant qu'un cristallin classique, ce verre supporte une utilisation intensive tout en conservant son éclat, sa brillance et sa transparence.



x3

l'opale culinaire
3 fois plus résistant
qu'un matériau classique

x3

l'opale coloré
3 fois plus résistant
aux chocs mécaniques
et à l'ébréchure

+30 %

le Krysta
30 % plus résistant
qu'un cristallin classique



Des produits éco-conçus

Initiée en 2020 dans le cadre de la mise en place du programme Arc Responsable, l'éco-conception consiste à intégrer l'impact environnemental d'un produit très en amont, dès sa conception. Lors de la phase de développement du nouveau produit, les équipes des services R&D, design, marketing, production et développement durable travaillent main dans la main afin de minimiser son impact environnemental, tout au long de son cycle de vie.

Les premiers produits éco-conçus en 2021 verront le jour en 2023, et dès 2025, 100% des nouveaux produits Arc fabriqués en France, suivront les principes d'éco-conception. Pour y parvenir, une véritable transformation culturelle et organisationnelle est en cours, et s'accompagnera d'évolution des matières et des technologies.

Ce projet pilote est soutenu par l'Agence de la transition écologique (ADEME).





Les nouveaux modes de consommation

Plusieurs évolutions notables dans les modes de consommation ont émergé ces dernières années. Premier exemple, le développement de la vente de produits en vrac. Dans de nombreux pays, la législation a accompagné et amplifié le phénomène, en imposant par exemple la vente de produits en vrac dans les grandes surfaces. Arc a su anticiper et accompagner ce nouveau mode de consommation et de conservation en proposant des gammes de contenants en verre spécifiquement dédiés, notamment sous la marque Luminarc®, avec la collection Pure Jar. Le Groupe contribue ainsi à réduire le volume d’emballages jetables en apportant une solution saine, pratique et esthétique.

Autre exemple, le retour en force de la consigne : il s’agit de rémunérer la restitution du contenant. Le réemploi de ce dernier permet de réduire son impact environnemental de plus de 65 % selon certaines études. En proposant des solutions en verre réutilisables et consignables, Arc accompagne ces changements de comportements.

50 %

les emballages
représentent 50 %
du volume des
déchets ménagers
(Zerowaste France)

30 %

les emballages
représentent 30 %
du poids des
déchets ménagers
(Zerowaste France)

40 %

des Français ont
déjà acheté
des produits vrac
(Niels 2020)

85 %

La consigne permet
de réduire jusqu’à 85%
l’impact environnemental
global de l’emballage
(ADEME)



Le verre comme alternative au jetable

Dans de nombreux pays, les contenants à usage unique en plastique seront bientôt proscrits (Loi Egalim en France). Pour accompagner ces changements, les équipes marketing et R&D du groupe Arc ont développé la gamme So Urban (Arcoroc®), qui invite à consommer de manière plus raisonnée. Elle propose des contenants en verre durables, réutilisables et consignables, spécifiquement conçus pour la restauration, la vente à emporter et la livraison.

En plus d'être en verre, un matériau sain garantissant qualité organoleptique et sécurité sanitaire, les contenants présentent de nombreux avantages et des fonctionnalités pensées pour les professionnels de la restauration comme la résistance, le poids allégé ou l'empilabilité.

2022

Au moins 50 % de
contenants durables
en restauration
collective

2025

Interdiction des
contenants en plastique
en restauration scolaire,
universitaire et crèches





Une optimisation de toute la chaîne d'approvisionnement

Pour parvenir à une production plus responsable, c'est toute la chaîne d'approvisionnement qui a été revue.

Afin de limiter l'empreinte carbone générée par les livraisons, les producteurs locaux et les transports à faible impact sont privilégiés. Arc France réalise ainsi 80 % de ses achats auprès de fournisseurs situés à moins de 500 km de son site de production, tandis que 72 % des matières premières sont acheminées par voie fluviale. Autre exemple, 70 % des expéditions à destination de l'Italie sont désormais effectuées par rail et non plus par la route.

En termes d'emballage, des solutions plus durables sont systématiquement privilégiées : 100 % des cartons d'emballages sont ainsi labellisés FSC (label environnemental Forest Stewardship Council®), ce qui garantit qu'ils proviennent bien de ressources forestières gérées durablement.

80 %

des achats situés
à moins de 500 km
de l'usine française

70 %

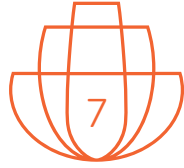
des expéditions à
destination de l'Italie
effectuées par rail

72 %

des matières
premières acheminées
par voie fluviale

100 %

des emballages
cartons
certifiés FSC®



L'immense défi de l'énergie

Pour assurer la production du verre, les besoins en énergie du leader mondial des arts de la table sont considérables. Sur le site de production historique basé à Arques, dans le nord de la France, les fours fonctionnent 24h/24, 7j/7 et sont chauffés à 1 600°C. Même si les fours sont dotés de régénérateurs récupérant une partie des calories issue de la combustion au gaz, la question de l'énergie constitue donc un enjeu majeur dans la réduction de l'impact environnemental.

Alors que la fusion électrique est utilisée par Arc depuis de nombreuses années pour la production du verre fluosilicate (opale), elle fait l'objet d'intenses recherches pour être appliquée à la fusion du verre sodocalcique (transparent), ce qui s'avère beaucoup plus complexe. L'ambition, à terme, est de basculer vers l'électrique la majorité des fours du site français. Ce passage à la fusion électrique des fours vise une baisse de 37% de réduction des émissions de CO₂ à l'échelle du site d'Arques.

Parallèlement, Arc France a entrepris des démarches pour être alimenté par une électricité 100% renouvelable.

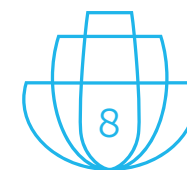
100%

d'électricité renouvelable
pour la zone Europe en 2030

37%

de réduction des émissions
de CO₂ en 2030





Le recyclage

Depuis de nombreuses années, la quasi totalité du verre rejeté lors des phases de production et de contrôle est récupérée sous forme de calcin dit interne, puis automatiquement incorporée dans le processus de fabrication. De plus, Arc a développé «le verre noir», composé à 75% de calcin recyclé en interne puis refondu. Ce matériau, durable et très en vogue pour agrémenter les tables, conserve toutes les propriétés du verre.

Aujourd'hui, Arc va beaucoup plus loin en testant l'incorporation, dans sa production, de verre issu de la collecte des ménages (calcin verrier). Ce programme ambitieux, qui bénéficie du soutien de l'Agence pour la transition écologique (ADEME), vise à remplacer certaines matières premières carbonatées par ce calcin verrier et par de nouveaux matériaux émettant moins de CO₂.

Grâce à ces investissements, Arc France réduira ses émissions de gaz à effet de serre d'environ 20 000 tonnes de CO₂ équivalent par an, soit environ 8,2 % des émissions du site.

100 %

des rebuts recyclés
dont 92% destinés à la
production de nouveau verre

50 %

de matière recyclée*
dans la production
d'ici 2025

*matière interne et externe



Groupe Arc,
leader mondial des arts de la table

7 500

employés
permanents

4,1M

millions d'articles
produits chaque jour

4

sites de production
dans le monde

160

présent dans
plus de 160 pays

12

brevets déposés
chaque année

740 M€

de chiffre d'affaires
en 2021

74 M€

d'investissement
en 2021





linkedin.com/company/arc-international

Contact presse

Blanche de Corbiac
+33 (0)1 43 34 31 00
bdecorbiac@sigmund.fr



Innovative glass for a better world

104 avenue du Général De Gaulle - 62510 ARQUES - FRANCE